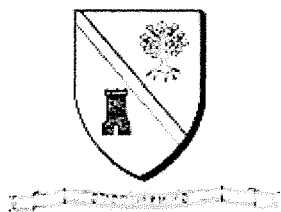


MAIRIE DE SARCEY



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

Le lundi 27 juin 2022 à 19h30, le Conseil municipal de SARCEY s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

Présents : Olivier LAROCHE, Alain MORIVAL, Ghislaine CARRIER, Daniel MULATON, René SUBRIN, Pierre-Jean LAURENT, Dominique THORE, Linda BUREI, Delphine NIORT, Audrey JULLIARD, Marlène BOURBON, Mickaël BARDOUX, Ingrid FRATELLO.

Pouvoirs : David AUROUSSET à D. MULATON, Clarisse FERRIER à D. NIORT, Audrey JULLIARD à O. LAROCHE (durant son absence).

Absents : A. JULLIARD (temporairement), M. BARDOUX (temporairement), I. FRATELLO (temporairement)

Secrétaire de séance : D. THORE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2022

Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

RAPPORT DE LA CLECT RELATIF AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « MOBILITÉS »

M. le Maire présente le rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) portant sur le transfert à la CCPA de la compétence « Mobilités » effective depuis le 1^{er} juillet 2021.

La CLECT a pris en compte les deux blocs de compétence, celles dont la CCPA assure la gestion (mobilités actives, usages partagés des véhicules terrestres, mobilité solidaire), comme celles transférées au SYTRAL (transport régulier et à la demande de personnes, transport scolaire). Au terme de l'analyse du rapport, il n'est constaté aucune charge à transférer des communes membres vers la CCPA, entre la CCPA et la Région et entre la CCPA et le SYTRAL.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ce rapport en date du 16 mars 2022. Il reviendra au Conseil communautaire d'en déterminer l'impact sur les attributions de compensation des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence mobilité en date du 17 mars 2022, tel qu'annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la notification de cette décision au Président de la CCPA.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES DES ANNEES 2014 A 2018

Le service gestion comptable de Tarare sollicite le Conseil pour l'admission en non-valeur de la somme de 285,00€ correspondant à des factures pour la garderie périscolaire des années 2014, 2015, 2016 et 2018, représentant un montant total de 285,00 €. Malgré les diligences effectuées, ces titres de recettes n'ont pu être recouverts (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). L'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'admission en non-valeur pour l'exercice 2022 de titres de recettes :
 - de l'année 2014 pour 5,20 €,
 - de l'année 2015 pour 205,00 €,
 - de l'année 2016 pour 38,00 €,
 - de l'année 2018 pour 36,80 €,
- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

BUDGET - DECISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire indique qu'il y a lieu d'inscrire les crédits nécessaires pour l'annulation d'un titre de recettes. Les crédits sont prélevés sur le chapitre des dépenses imprévues en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE la décision modificative n°1 du budget de l'année 2022 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre /Article	DM
022	- 1 405,00 €
067 / 673	+ 1 405,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre /Article	DM
	/
	/

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chap./Opé. /Article	DM
	/
	/

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre /Article	DM
	/
	/

CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LES CHANTIERS JEUNES

(Arrivée d'Audrey JULLIARD)

Delphine NIORT expose que la CCPA a choisi de lancer une nouvelle session d'appel à projets pour des chantiers jeunes sur son territoire, ouvert aux structures jeunesse et aux communes. Elle rappelle qu'un chantier jeunes est en préparation pour le mois de juillet (du 19 au 22) pour la peinture des locaux des assistantes maternelles et du club des jeunes.

Ces chantiers sont organisés durant les vacances scolaires pour un public de 14 à 18/20 ans. Les jeunes perçoivent une gratification de 100€/semaine pour 20h de travail. La CCPA prend en charge la gratification des jeunes et éventuellement la rémunération d'un encadrant technique nécessitant des compétences particulières.

La réalisation de ces chantiers nécessite de formaliser des conventions entre la Commune et la CCPA ainsi qu'entre la Commune et le jeune participant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les conventions de partenariat pour la réalisation de chantiers jeunes,
- AUTORISE le Maire à signer ces conventions et tout document y afférent.

RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCAS

M. le Maire indique que Mylène PISS étant démissionnaire du Conseil municipal, il convient de la remplacer en qualité d'administratrice du CCAS. Dans la mesure où aucun candidat ne reste sur la liste élue le 16 juin 2020, il est nécessaire de renouveler l'intégralité des administrateurs élus par le Conseil municipal.

Il rappelle que le nombre de membres élus par le Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS a été fixé à 4. Les membres sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le Maire est président de droit du CCAS et ne peut être élu sur une liste.

Après appel à candidatures, une seule liste est présentée par les membres présents comprenant Mme Ghislaine CARRIER, M. Dominique THORE, Mme Marlène BOURBON, Mme Ingrid FRATELLO.

En application du dernier alinéa de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales (...),

seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales (...), ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le maire.

Sont ainsi déclarés ÉLUS membres du CCAS, représentants du Conseil municipal :

- Mme Ghislaine CARRIER,
- M. Dominique THORE,
- Mme Marlène BOURBON
- Mme Ingrid FRATELLO.

PUBLICITE DES ACTES DE LA COMMUNE

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels, publiés pour les autres actes, et transmis au contrôle de légalité le cas échéant. À compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. À défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Il propose de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de la publicité des actes réglementaires et des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel, à compter du 1^{er} juillet 2022, soit par affichage au panneau d'affichage de la mairie, soit par mise à disposition sous format papier en mairie.

(Arrivée de Mickaël BARDOUX / départ d'Ingrid FRATELLO)

M. Le Maire ajoute en complément que cette réforme conduit également à d'autres modifications à compter du 1^{er} juillet, notamment :

- le compte-rendu du conseil est remplacé par une liste des délibérations publiée sur le site Internet de la commune dans les 8 jours suivants la séance,
- le procès-verbal d'une réunion du conseil municipal sur le site Internet sera publié seulement après son approbation à la séance suivante.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

➤ **Urbanisme**

Daniel MULATON dresse l'état d'avancement des autorisations d'urbanisme depuis le conseil du 11 mai :

- Rue de Saules : DP accordée pour installation de panneaux photovoltaïques
- Route de la Cave : DP accordée pour remplacement d'un grillage existant
- Rue du Tilleul : DP accordée pour installation de panneaux photovoltaïques
- Rue Centrale : DP accordée pour réfection de façade en soubassement
- Chemin du Guicher : DP accordée pour installation de panneaux photovoltaïques

- Rue de la Chana : DP accordée pour piscine semi-enterrée
- Chemin de Quicury : DP accordée pour abri de jardin
- Route de Saint Romain : PC accordé pour maison individuelle.

➤ Voirie

Daniel MULATON fait un point des travaux prévus ou en cours :

- Chemin de Aulnay/route de Magny : travaux CCPA réalisés par Eiffage achevés début juin avec la reprise des bouches à clé
- Route de Goutte Martin : travaux SIERT réalisés par Sogea toujours en cours
- Rue du tilleul retrait d'un coussin berlinois dont l'ancrage était détérioré

Il rappelle que la consultation pour la 1^e tranche des travaux de sécurisation du centre-bourg s'achève ce vendredi 1^{er} juillet pour des travaux envisagés à l'automne.

Il ajoute que suite aux orages survenus la semaine du 20 juin, les voiries ont été nettoyées des principales coulées de terre. Il précise que plusieurs tuyaux sont toutefois ensablés.

(Retour d'Ingrid FRATELLO)

➤ Espaces publics / Sécurité civile

Mickaël BARDOUX informe le Conseil que l'offre de Gerisk a été retenue pour la révision du plan communal de sauvegarde (PCS). Un groupe de travail sera constitué pour suivre ce travail avec la perspective de l'achever d'ici la fin d'année.

La pose des agrès de street work-out vers l'école est bien avancée et un échange doit avoir lieu avec l'entreprise pour la réception du chantier.

Une rencontre est prévue cette semaine avec l'Amicale boule qui permettra de poursuivre la réflexion engagée avec le CAUE sur l'espace autour de la salle des fêtes et de l'école, secteur qui a fait l'objet de plusieurs petites dégradations ces dernières semaines.

Par ailleurs, la pousse d'un arbre dans le bassin de la Maison des associations est signalée.

M. le Maire ajoute qu'un emploi d'été est pourvu pour 3 semaines minimum, à compter de fin juillet

➤ Enfance-Jeunesse

Delphine NIORT présente l'avancée du projet « Papier Cuisson » portée par Armand Leclerc et Ninon Mazaud en résidence sur la commune depuis le 6 juin et jusqu'au 6 juillet. Ce projet s'inscrit dans la cadre des animations des « Murmures du temps » et aboutira à la réalisation d'un carnet de recettes partagées du territoire et un repas partagé avec les participants le 6 juillet. Elle souligne l'implication d'un groupe d'une douzaine de jeunes.

Elle rappelle le nettoyage réalisé de la croix du Guicher, avec l'objectif de poursuivre sur d'autres croix.

Elle partage ensuite les projets en préparation :

- Intervention du PIJ auprès des CM2 le 7 juillet sur le collège
- Appel à projets jeunes de la CCPA : Formation extincteurs pour les jeunes et les assistantes maternelles
- Animation sur la santé bucco-dentaire à l'école pour la prochaine rentrée scolaire
- Accueil d'une conférence d'une naturopathe le 21 octobre à l'occasion des semaines de la parentalité.

➤ Tourisme

Alain MORIVAL indique que la réunion autour de la valorisation de la RN7 du 11 juin à Sarcey a permis de réunir à nouveau les acteurs pour partager les initiatives en cours.

➤ Affaires scolaires

Alain MORIVAL fait part des ajustements des emplois du temps des ATSEM qui ont été nécessaires suite à différentes absences et le recours à une entreprise de nettoyage.

M. le Maire rend compte du Conseil d'école du 14 juin : attente de la nomination du remplaçant d'une institutrice qui part en retraite, projet d'école 2

022-2026 en cours d'examen par l'Académie avec un axe autour de la citoyenneté, demandes de travaux et améliorations. Les inscriptions pour la rentrée prochaine sont à ce jour à 90 : 32 en maternelle (11 PS, 7 MS, 14 GS) et 58 en primaire (13 CP, 4 CE1, 18 CE2, 16 CM1, 7 CM2).

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ Décisions du Maire

M. le Maire informe le Conseil des récents marchés passés :

- Borne incendie : 1.080,00€ TTC (Sogea)
- Épareuse : 5.892,00 € TTC (Dumontet)
- Mission coordination SPS : 945,00 € TTC (P. Sanhard)
- Barrières : 2.218,02 € TTC (Adéquat)
- Feu d'artifice : 2.700,00 € TTC (SAS Imagine)
- Révision du PCS : 2.172,65 € TTC (Gerisk)

➤ Intercommunalité

Daniel MULATON présente la démarche engagée pour un projet alimentaire territorial (PAT) conduit à l'échelle de l'Ouest lyonnais comme le SCOT. Les assises territoriales de l'alimentation se sont tenues ce jour et ont réuni collectivités, professionnel agricole, associations....

Ghislaine CARRIER indique qu'une réflexion est en cours à la CCPA sur une aide aux récupérateurs d'eaux de pluie.

M. le Maire expose quelques points abordés lors du conseil communautaire du 12 mai : conventions de mutualisation, marchés de travaux de lancement du siège, demandes de subvention (siège, voie verte Brévenne, aire de covoiturage de Sourcieux, déploiement de stations vélo), attribution d'aides aux commerces, convention Voltatis pour l'effacement de la consommation énergétique. Le prochain conseil communautaire a lieu le jeudi 7 juillet.

Il ajoute qu'après l'atelier participatif du 7 mai et le travail des commissions, le projet de territoire en cours de finalisation et devrait être présenté le 29 septembre.

M. le Maire rend compte des principaux sujets du Conseil syndical du SYDER du 14 juin : approbation comptes 2021, discussion contrat de concession de distribution gaz, demande de subvention pour la démarche performancielle. Il précise que la commune de Sarcey est planifiée en 2023.

René SUBRIN signale que les candélabres de la route des Olmes éclairent souvent en pleine journée selon la luminosité. M. le Maire précise qu'à ce jour, ces éclairages relèvent d'une gestion par la CCPA et non par le SYDER ; l'information sera rapportée.

➤ Divers

M. le Maire indique que trois Sarceyroises ont été tirées au sort pour le jury d'assises.

La séance est levée à 22h30

Dominique THORE
Secrétaire de séance

